



## Fiche pratique à destination des parents et des élèves

Vous trouverez ci-dessous un certain nombre de précisions sur le nouveau fonctionnement de l'établissement et les mesures que nous avons prises dans le cadre de la crise du COVID 19 et de la réouverture du collège. Ces mesures et recommandations s'inscrivent dans le cadre de notre protocole de reprise d'activité et ont été présentées et validées lors de la commission hygiène et sécurité du mardi 12-05-2020. Elles s'appuient également sur les recommandations et les règles du protocole sanitaire national. Elles seront présentées lors du prochain CA prévu le 25 mai prochain.

Notre protocole de reprise d'activité repose sur cinq fondamentaux :

1. Le maintien de la distanciation physique
2. L'application des gestes barrières
3. La limitation du brassage des élèves
4. Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
5. La formation, l'information et la communication

J'ai choisi de vous présenter les points essentiels avec à chaque fois une entrée thématique.

### 1. Enseignements

- les emplois du temps sont aménagés pour tenir compte des ressources enseignantes et éviter autant que faire se peut des temps de permanence. Il n'y aura plus d'accompagnement personnalisé (AP) ni de dispositif "devoirs faits" pour éviter le brassage des élèves et les changements de salles et de tables.
- début des cours le matin en fonction des classes entre 8h15 et 8h30 (pour éviter que tous les élèves d'un même niveau n'arrivent en même temps dans les bâtiments) / fin des cours le matin entre 11h30 et 11h45

- début des cours l'après-midi en fonction des classes entre 13h30 et 13h45 / fin des cours l'après-midi entre 16h30 et 16h45
- les classes de 6ème ou de 5ème sont dédoublées à partir d'un seuil de 12 à 15 élèves, en fonction de la configuration des salles
- les élèves ne changent pas de salle dans la journée, ce sont les enseignants qui se rendent dans les salles pour venir faire cours avec leur groupe. Un plan de salle sera établi le jour de la reprise et les élèves du groupe ou de la classe devront occuper toute la journée la table qui leur aura été attribuée

## 2. Restauration

En cette période de crise sanitaire, il convient de détailler le fonctionnement de ce service qui est assuré non pas par le collège Les Gayeulles mais par les services mutualisés (SMUT) du lycée Chateaubriand

- le restaurant scolaire n'assurera plus de service le mercredi midi
- le self accueillera les élèves inscrits en DP4 simplement en fonction de leurs jours de présence au collège : lundi et jeudi midi pour les 6èmes / mardi et vendredi midi pour les 5èmes
- les élèves qui bénéficiaient jusqu'au 15 mars 2020 (date de la fermeture de tous les établissements scolaires de France) d'un forfait DP4 ou DP5 pourront accéder au service de restauration. Mais les conditions nous ont été précisées par la direction du SMUT la semaine dernière. Les familles devront s'engager sur un forfait DP4 qui couvrira la période du 18/05 au 26/06 inclus et seront facturées sur la base du forfait 4 jours (DP4) avec une remise d'ordre de 50% (puisque les demi-pensionnaires n'accéderont au self au final qu'un jour sur deux). NB : sauf cas particulier des ULIS et des enfants de personnels prioritaires qui déjeuneraient à la demi-pension 4 fois par semaine et qui seraient de facto facturés sans remise d'ordre)
- les élèves qui souhaiteront déjeuner devront obligatoirement être en règle au niveau du régime DP4 et avoir à chaque fois sur eux leur carte de self
- Mme Tacita n'assurera plus à compter du 18 mai la vente de tickets à l'unité pour les élèves qui déjeunaient occasionnellement. Ce qui signifie que les élèves dont les parents n'ont pas choisi le régime DP4 devront obligatoirement quitter le collège à la fin des cours du matin à partir de 11h30-11h45, rentrer déjeuner chez eux et revenir à partir de 13h30 au collège en fonction du début de leurs cours
- deux salles de restauration seront mises à notre disposition
- les élèves devront se rendre au restaurant scolaire par classe ou groupe de classe avec leur masque et respecter les consignes de distanciation physique
- les passerelles menant aux deux salles de restauration seront aménagées avec un marquage au sol pour garantir la distanciation physique d'1m50
- en arrivant à la badgeuse, les élèves devront retirer leur masque, le ranger dans une des deux pochettes zippées à fournir par les parents (et qui sera obligatoire dès le 18 ou 19/05). Il faudra se laver ensuite les mains avec du gel hydroalcoolique qui sera fourni par le SMUT et badger avec sa carte de self. Aucun plateau ne sera délivré en automatique. Les élèves

se verront distribuer un plateau déjà composé d'une entrée froide, d'un laitage, d'un dessert, de couverts et de serviette. Seul le plat chaud est distribué à la demande afin de tenir compte des choix alimentaires et de l'appétit.

- les demi-pensionnaires pour des raisons sanitaires ne pourront pas se déplacer librement dans la salle de restauration, ils devront venir au collège avec leur gourde ou leur bouteille d'eau. Car aucune carafe d'eau ni bouteille ne sera mise à disposition des élèves pendant le repas. Les élèves ne pourront pas non plus accéder à des micro-ondes, toujours pour des raisons sanitaires

- quand un élève aura terminé de déjeuner, il devra attendre que l'ensemble de ses camarades de table aient fini. C'est l'assistant(e) d'éducation qui donnera le feu vert aux 6 élèves de la table pour qu'ils partent ensemble déposer leurs couverts au niveau de la plonge ou sur une échelle mise à leur disposition

- en quittant la salle de restauration les élèves devront se laver de nouveau les mains avec du gel hydroalcoolique, sortir de leur deuxième pochette zippée un masque propre qu'ils devront remettre pour regagner le collège (normalement, ils doivent disposer de deux masques propres réutilisables par jour)

- les demi-pensionnaires regagneront le collège et la cour en portant leur masque et en respectant les règles de distanciation physique

- le restaurant inter-établissements étant un service annexe d'hébergement, tout élève qui ne respectera pas ces règles imposées par le SMUT en raison de la crise sanitaire pourra se voir interdit l'accès au self

### **3. CDI**

- Le CDI recommencera à fonctionner à partir du 18 mai 2020, mais il restera fermé aux élèves. Aucun élève ne sera autorisé à travailler sur place ou à emprunter directement des documents

- les élèves pourront réserver des documents en se connectant de leur domicile via leur compte Toutatice / onglet "catalogue". Les professeurs documentalistes se chargeront de préparer les commandes et se rendront dans les salles de cours pour remettre les documents aux élèves. Pour le retour des documents, un point d'accueil sera aménagé à un endroit du collège. Les élèves déposeront leurs livres dans une caisse fermée prévue à cet effet. Les ouvrages seront traités ensuite par les documentalistes dans le respect des procédures sanitaires qui leur ont été communiquées par les inspecteurs de leur discipline

### **4. Accueil des enfants de personnels prioritaires**

Nous continuerons à accueillir les enfants de personnels soignants et de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Ce dispositif sera élargi aux personnels travaillant au sein des établissements scolaires et dont la présence est requise pour permettre la reprise des cours en présentiel.

La salle multimédia du bâtiment D 1er étage sera mise à disposition des élèves afin qu'ils puissent se connecter à Pearltrees et suivre les cours en distanciel les jours où ils n'ont pas

de cours en présentiel. Les parents auront la possibilité de demander à ce qu'ils soient accueillis également le mercredi matin.

## 5. Activités physiques et sportives

Des séances d'EPS de 2 heures par semaine sont prévues pour chaque classe de 6ème ou de 5ème. Les enseignants ne pouvant pas exercer avec leurs groupes dans des gymnases ou dans des espaces confinés, les élèves se rendront si le temps le permet au parc des Gayeulles pour des marches dites "actives ». Les professeurs d'EPS seront deux par classe afin de faire respecter les règles de distanciation physique et de faire appliquer les gestes barrières. Ces sorties sportives seront aussi l'occasion de pouvoir échanger avec les élèves de 6ème et de 5ème qui ont pu souffrir de cette longue période de confinement, sans avoir pu pratiquer d'exercice physique en extérieur. Lorsque les élèves auront une séance d'EPS à leur emploi du temps ils devront venir au collège avec une tenue adaptée (survêtement ou tenue compatible avec une marche dans le parc des Gayeulles), car aucun vestiaire ne pourra être mis à la disposition des élèves.

## 6. Formation, information et communication

Des affiches rappelant les consignes de maintien de la distanciation physique (distance minimale d'un mètre entre chaque personne) et de l'application des gestes barrières seront apposées aux différents points stratégiques de l'établissement. Des messages de prévention seront diffusés en continu sur l'écran de TV près de la vie scolaire.

### Quelques rappels concernant le lavage des mains

Le lavage des mains doit être réalisé a minima :

- à l'arrivée de l'établissement
- avant de rentrer en classe, notamment après les récréations
- avant et après chaque repas
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile

## 7. Rôle des parents

Nous avons rappelé le rôle des parents en tant que relais pour faire appliquer le respect de la distanciation physique et des gestes barrières. Les parents doivent également s'engager à ne pas mettre leurs enfants au collège le matin ou l'après-midi en cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID 19 chez l'élève ou un autre membre de sa famille. Les parents doivent prendre systématiquement la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre égale ou supérieure à 37,8 l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement. Les parents doivent nous informer de tous les cas de symptômes avérés dans leur famille.

## 8. Le port du masque

- Le port du masque pour les élèves : le port du masque “grand public” est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n’est pas garanti. Les élèves doivent venir dès la reprise des cours avec un masque « grand public » que les parents leur auront fourni. S’ils restent déjeuner à la demi-pension ils doivent posséder deux masques, l’un pour le matin, l’autre pour l’après-midi.

Important : les familles doivent prévoir pour chacun de leurs enfants, scolarisés en 6ème ou 5ème, deux pochettes avec zip dès le premier jour : l’élève pourra mettre dans la première pochette (identifiée avec une étiquette ou un marqueur) son 1er masque une fois qu’il aura été porté le matin. La deuxième pochette (elle aussi identifiée) servira pour le deuxième masque propre que l’élève devra porter sur lui l’après-midi après le déjeuner

## 9. Circulation dans les bâtiments

Le bâtiment B sera divisé en plusieurs secteurs avec des accès différenciés pour 3 à 4 salles maximum afin de limiter les flux dans les couloirs. Les élèves à partir de 8h15, à la fin de la récréation ou à partir de 13h30 accéderont à leur salle de cours sous la conduite de leur enseignant et en respectant la distance physique. De même au moment de la récréation du matin ou de l’après-midi ou à la fin des cours en fin de matinée ou d’après-midi, ils quitteront la salle de classe sous la conduite toujours de leur enseignant qui veillera au respect de la distance physique. Les assistants d’éducation ou les services civiques prendront ensuite le relais sur la cour pour veiller au respect des consignes sanitaires.

## 10. Récréations

Les récréations seront organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrières. Les élèves ne devront pas prendre part à des jeux collectifs et utiliser d’objets susceptibles de créer des contacts. Ils ne doivent en aucune façon amener de ballons, raquettes de ping pong etc.

## 11. Sanitaires

Les assistants d’éducation seront chargés de gérer le flux des élèves au niveau des toilettes et de s’assurer de la limitation du nombre de personnes dans les locaux sanitaires.

Les agents d’entretien passeront plusieurs fois par jour pour assurer une désinfection des sanitaires et en profiteront pour assurer une ventilation maximale des locaux.

## 12. Casiers

Pour des raisons sanitaires, les élèves n’auront pas accès à leurs casiers. De toute façon, une salle de classe leur étant réservée toute la journée, les élèves pourront y laisser leurs affaires pendant les récréations et la pause méridienne.

### 13. Entrée / Sortie du collège

Le portail sera grand ouvert le matin entre 8h05 et 8h30, à la fin des cours du matin entre 11h30 et 11h50, en début d'après-midi entre 13h20 et 13h45, à la fin des cours entre 16h30 et 16h55

Les rassemblements des élèves sur le parvis de l'établissement seront interdits. Les assistants d'éducation seront particulièrement vigilants au moment des entrées et des sorties des élèves.

### 14. Transports

Le port du masque est obligatoire pour prendre les transports en commun.

Les lignes régulières qui relient les communes à Rennes vont être remises en service (85 % environ de l'offre) moyennant des mesures de distanciations physiques : un siège sur deux condamnés, pas de montée par la porte avant, chaque usager doit être muni d'un masque pour entrer dans le bus

Lignes de bus à vocation scolaire (type lignes 200). Là encore, le principe de distanciation sociale s'applique avec un siège sur deux condamnés. Le port du masque est aussi obligatoire.